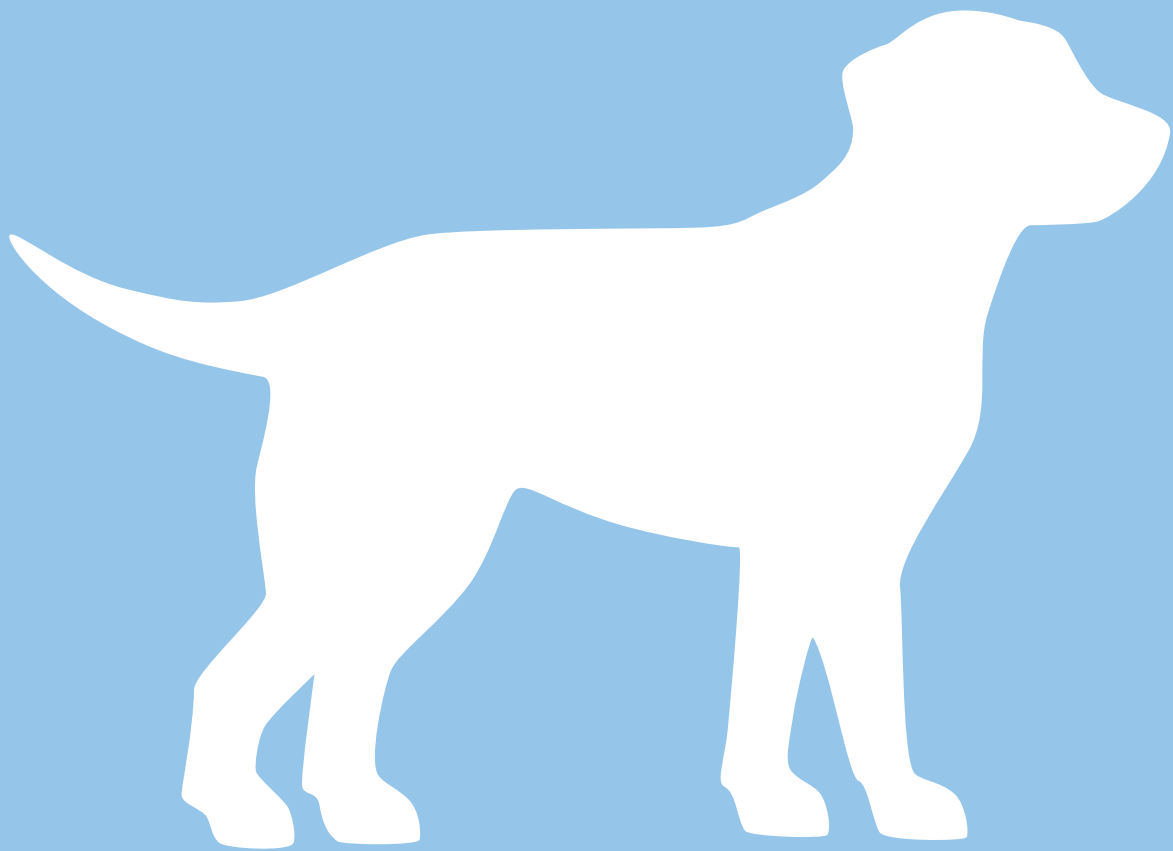




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office vétérinaire fédéral OVF



Chiens



**mon animal
j'en prends
soin.ch**

Table des matières

Mon chien, j'en prends soin!	3
Tout sur le chien	4
Exercice	4
Espace et aire de repos	5
Nourriture et eau	5
Sociabilité	6
Le chien et l'Homme	7
Un achat qui demande réflexion	7
Former les détenteurs de chiens	8
Chiens et enfants	9
Jeux et occupations	10
En voyage	11
Santé et interventions	12
Reproduction et élevage	12
Annexe	13

Tenez-vous informés en vous abonnant à la newsletter.

Vous trouvez des informations actualisées sur le site www.monanimaljenprendssoin.ch

Mon chien, j'en prends soin!

La Suisse recense près d'un demi-million de chiens. Le chien est probablement l'animal avec lequel l'homme entretient la relation la plus étroite. Il est d'autant plus important de bien connaître les besoins du chien pour y répondre correctement.

«Meilleur ami de l'homme», «compagnon fidèle», «protecteur», «animal généreux», mais aussi «clébard», «molosse», «tueur», «bête de combat»...

Le chien soulève les émotions – positives comme négatives.

Une chose est sûre, le chien, descend du loup- L'environnement social de la meute a permis aux loups de développer une grande intelligence sociale. Pour un loup, il est vital de pouvoir apprécier l'humeur de ses compagnons. C'est la raison pour laquelle les chiens sont capables de ressentir l'humeur des hommes et d'y réagir comme aucun autre animal domestique ou de compagnie.

Vous aimeriez avoir un chien? A partir de 2010, vous devrez suivre une formation théorique avant de l'acquérir. Ensuite, vous allez suivre avec votre chien une formation pratique dans la première année qui suit l'acquisition du chien. Vous apprendrez à connaître les besoins et les comportements de votre chien et à contrôler votre animal dans toutes les situations de la vie quotidienne.

Les nouvelles dispositions sur la formation sont applicables dès le 1^{er} septembre 2008. Les personnes qui, à cette date, possèdent déjà un chien devront seulement suivre la formation pratique si elles acquièrent un nouvel animal. Par contre, celui ou celle qui acquiert un chien en automne 2008 devra suivre à la fois une formation théorique et pratique jusqu'au 1^{er} septembre 2010 au plus tard.

[> Des questions sur la nouvelle formation des propriétaires de chien? Toutes les réponses ici!](#)

[> Vous voulez donner les cours obligatoires pour proprié-taires de chiens? Vous trouverez ici la marche à suivre !](#)

[> Formateurs reconnus de détenteurs de chiens et organisations reconnues pour former des personnes qui seront habilitées à former des détenteurs de chiens](#)

<http://www.bvet.admin.ch/tsp/02406/index.html?lang=fr>

Ces formateurs vous indiqueront où sont organisés des cours pour détenteurs de chiens à proximité de votre domicile.

[> Société suisse de protection des animaux: Des informations sur les animaux de rente](#)

<http://www.protection-animaux.com/>

Tout sur le chien

Dogues ou caniches, les chiens descendent du loup et ont tous conservé de nombreuses caractéristiques de leur ancêtre.

Comme les loups, les chiens sont des animaux extrêmement sociables qui vivent en meute. Celle-ci leur apporte tout ce dont ils ont besoin: protection, environnement social, nourriture, chaleur, possibilités de reproduction. Chaque loup, chaque chien sait exactement quelle place il occupe au sein de la meute. Lorsque ce n'est pas le cas, l'animal, mal à l'aise, tente de déterminer son rang.

L'environnement social de la meute a permis aux loups de développer une grande intelligence sociale. Pour un loup, il est vital de pouvoir apprécier l'humeur de ses compagnons. C'est la raison pour laquelle les chiens sont capables de ressentir l'humeur des hommes et d'y réagir comme aucun autre animal domestique ou de compagnie.

Les loups, qui chassent en meute, s'attaquent à des proies de grande taille telles que l'élan ou le cerf. Ce mode opératoire leur permet de tuer des animaux

contre lesquels seuls, ils seraient impuissants. A l'instar de leurs ancêtres, les chiens se sentent plus forts au sein de leur «meute», qu'il s'agisse de congénères ou de leur famille d'accueil. Une force qui les rend plus téméraires, pour le meilleur comme pour le pire.

Comme les loups, les chiens sont avant tout carnivores. Cependant, la longue cohabitation de l'Homme et du chien a développé chez ce dernier la faculté de digérer une partie des aliments dont son maître omnivore se nourrit et dont il lui cède les restes.

Les loups sont très mobiles: lorsqu'ils chassent, ils peuvent parcourir de longues distances en l'espace d'une nuit, au trot ou au galop. Les chiens eux aussi ont besoin de beaucoup d'exercice pour rester en bonne santé.

Chiens \ Tout sur le chien \ **Exercice**

Exercice



Le chien a besoin de beaucoup d'exercice et doit être sorti quotidiennement.

En vertu de l'ordonnance sur la protection des animaux, le chien doit être sorti tous les jours, en fonction de ses besoins de mouvement. Lors de ces sorties, il doit aussi, dans la mesure du possible, pouvoir courir sans laisse. Si, dans des cas justifiés, les sorties ne sont pas possibles, le chien doit pouvoir prendre du mouvement.

Les chiens ne doivent pas être attachés toute la journée et doivent pouvoir s'ébattre librement durant au moins 5 heures par jour. Pendant le laps de temps où ils sont attachés, ils doivent être détenus sur une surface d'au moins 20 m², attachés à une chaîne courante qui leur permette de se mouvoir. L'usage du collier étrangleur est proscrit.

Le chien influence l'organisation quotidienne de son propriétaire. Qui sort le chien matin, midi et soir? Qui s'en occupe? Le chien a un impact fort dans la vie de son maître.

Il est déconseillé aux personnes célibataires occupant un emploi à plein temps d'adopter un chien: celui-ci ne devrait jamais être laissé seul à la maison toute la journée. Le chien aime en effet passer le plus de temps possible auprès de la famille.

Il est conseillé d'habituer les chiens au transport en voiture et en train dès leur plus jeune âge. Le chien aime accompagner ses maîtres en sortie et supporte mal de rester plusieurs heures seul à la maison.

Attention: les chiens possèdent très peu de glandes sudoripares et sont donc très sensibles à la chaleur. Il ne faut donc jamais laisser un chien enfermé dans une voiture en été, par exemple.

> 455.1 Ordonnance du 23 avril 2008 sur la protection des animaux (OPAn)

http://www.admin.ch/ch/fr/rs/c455_1.html

Art. 71

Espace et aire de repos

La détention en appartement est plus adaptée aux besoins du chien que la détention en chenil, soumise à des règles strictes.

La détention en appartement ou en maison répond au besoin du chien d'évoluer au sein de sa «meute». Le chien d'appartement ou de ferme a besoin d'un lieu de repos fixe. Le lieu de repos doit être à l'abri des courants d'air, relativement calme mais tout de même proche des activités de la famille, sans quoi le chien se sentirait exclu de la «meute».

En chenil ou en box, les chiens doivent être détenus au moins par deux. Selon la taille du chien, le box doit mesurer 4, 8 ou 10 m² au moins, en chenil 6, 8 ou 10 m² au moins (voire les données précises dans l'ordonnance sur la protection des animaux, annexe 1, tableau 19). Les chenils doivent être équipés de niches ou d'abris pour que les animaux puissent s'y retirer et se protéger en cas d'intempéries. Les chenils doivent également posséder des aires de repos surélevées garnies de matériaux adaptés. Les sols perforés sont à proscrire. Les chenils adjacents doivent être munis d'écrans appropriés.

> [455.1 Ordonnance du 23 avril 2008 sur la protection des animaux \(OPAn\)](#)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c455_1.html

Art. 72

Annexe 1, Tab.10

Nourriture et eau

Si le chien est avant tout carnivore, il digère sans problème une partie des restes de l'Homme.

L'estomac du chien est trop court pour qu'il puisse digérer des aliments purement végétaux. Au cours des millénaires passés en compagnie de l'Homme, il s'est cependant adapté à la nourriture humaine. Celle-ci ne doit pas représenter plus d'un quart, voire un tiers de son alimentation.

La nutrition canine repose sur une alimentation complète. La dose de nourriture distribuée au chien doit être calculée afin que celui-ci reçoive la quantité exacte dont il a besoin. Le chien se révèle parfois si convaincant dans son rôle de mendiant affamé que les membres de la famille ont souvent de la peine à lui résister... Conséquence: de nombreux chiens prennent du poids de manière excessive et tombent même malades.

Il est donc important de nourrir le chien avec modération et en fonction de sa taille. Les restes ne doivent être en aucun cas directement transférés de la table à la gamelle du chien.

Le chien éprouve un grand besoin de mastiquer. Son alimentation ne lui permettant que trop rarement de satisfaire ce besoin, il aime de temps à autre mastiquer une oreille de porc ou un os en peau de buffle. Il faut toutefois se montrer prudent avec les os de poulet ou autres os fragiles, car les éclats pointus peuvent rester coincés dans sa gorge et nécessiter l'intervention du vétérinaire. Une grande consommation d'os peut provoquer des troubles digestifs.

Enfin, le chien doit avoir accès en permanence à de l'eau fraîche.

Sociabilité

Il est essentiel que les chiens côtoient intensivement, dès leur plus jeune âge, leurs congénères et les hommes. Cela représente la seule manière pour eux de les identifier par la suite comme des partenaires sociaux.

Les chiens doivent s'habituer à la compagnie des hommes entre la 3^e et la 12^e semaine de leur vie. S'ils n'entrent en contact avec aucun être humain au cours de cette période d'imprégnation, ils ne pourront jamais véritablement s'intégrer dans une communauté humaine.

Le chiot doit rester au moins 8 semaines en compagnie de sa mère et des autres chiots de la portée: le respect de cette durée est essentiel au développement d'un comportement canin normal.

De nombreux chiens importés illégalement de l'étranger et vendus en Suisse dans des endroits peu fiables, séparés trop jeunes de leur mère, seront par la suite incapables d'adopter un comportement normal.

Ensuite, la socialisation du chien doit être approfondie et consolidée à l'aide de cours pour chiots et jeunes chiens. Ce travail est indispensable pour que l'animal puisse vivre sans stress ni accident dans notre société occidentale, caractérisée par une forte densité de population humaine et canine.

Le chien perçoit la famille dans laquelle il vit comme sa meute. Il doit apprendre les règles de sa meute, considérer les enfants comme de membres à part entière de celle-ci et les respecter comme tels. Si la meute offre au chien une structure sociale bien définie et que le chien connaît son rang au sein de la meute, il acquiert la sécurité nécessaire qui lui permettra de ne pas devenir le tyran de la famille ni un chien mordeur dangereux.

Le chien doit être en contact quotidien avec l'Homme, et si possible avec d'autres chiens. En chenil, les chiens doivent être détenus au moins par deux. Quiconque possède un chien est tenu d'appliquer des mesures préventives afin que son animal ne mette pas en danger des êtres humains ou des animaux.

[> 455.1 Ordonnance du 23 avril 2008 sur la protection des animaux \(OPAn\)](http://www.admin.ch/ch/f/rs/c455_1.html)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c455_1.html

Art. 70

Le chien et l'Homme

Le chien compte parmi les plus vieux compagnons de l'Homme: cela fait 12 000 ans au moins qu'il vit avec lui.

Le loup et l'Homme ont-ils appris à s'apprécier en conjuguant leurs qualités respectives de chasseur? Le loup a-t-il recherché la proximité de l'Homme pour se nourrir de ses déchets? Ou ce dernier a-t-il adopté des louveteaux? S'il existe un grand nombre de théories sur la rencontre entre l'Homme et le loup, il existe peu d'informations fiables sur la question.

Une chose est sûre: l'Homme et le loup présentaient dès le départ quelques affinités! Comme le loup, l'Homme est un être social. Un clan humain préhistorique comptait entre 10 et 40 membres, soit environ le même nombre qu'une meute de loups. Il était donc relativement facile pour un loup apprivoisé de trouver sa place au sein d'une «meute humaine».

Au fil des millénaires, le chien s'est extraordinairement bien adapté à l'Homme, sans pour autant renier sa part de loup. On sait que le chien perçoit les changements d'humeur les plus minimes chez les êtres humains avec lesquels il vit, et maîtrise étonnamment bien le langage humain: selon de récentes études, un chien peut comprendre jusqu'à 200 mots!

Tout cela a naturellement contribué au mythe du chien «meilleur ami de l'Homme». Aujourd'hui, de nombreuses personnes attribuent à leur chien des qualités quasi-humaines! Ils ne voient plus en lui le loup apprivoisé, mais le compagnon dont ils ont tant rêvé. Mais lorsque les fantasmes prennent le pas sur la connaissance réelle de l'animal, il faut s'attendre à des conflits, dont souffriront l'Homme comme le chien.

Chiens \ Le chien et l'Homme \ **Un achat qui demande réflexion**

Un achat qui demande réflexion



Avant d'acquérir un chien, vous devez fournir la preuve de vos connaissances sur la détention des chiens et sur la manière de les traiter. Commencez par étudier le chien, ses particularités et ses besoins.

Demandez-vous si vous êtes prêt à éduquer correctement votre chien et si vous êtes capable. Cela est indispensable, car si n'inculquer pas des règles claires à votre animal, il peut devenir un problème dans nos villes densément peuplées.

Acceptez-vous de vous en occuper au cours des 10 à 15 prochaines années? Vous devrez faire de nombreuses promenades quotidiennes avec lui, jouer fréquemment, l'observer, corriger ses éventuels problèmes de comportement et le soigner lorsqu'il sera malade.

N'oubliez pas le coût d'un chien. Le prix d'acquisition n'en représente qu'une part minime: les chiens ont besoin d'être nourris tous les jours, ont besoin d'infrastructures, d'être suivis par un vétérinaire, ne serait-ce que pour les vermifuges et les vaccins.

Un chien ne doit jamais être un cadeau irréflecti, par exemple à un enfant. Si les enfants grandissent vite, le chien aura toujours besoin de quelqu'un qui veille sur lui. Par ailleurs, vivez-vous de manière suffisamment stable pour entretenir un chien pendant les 10 prochaines années? Que faire si vous déménagez ou acceptez un nouvel emploi qui vous laisse moins de temps libre?

Une fois votre décision prise, achetez votre chien auprès d'un éleveur à qui vous faites confiance ou dans un refuge. Rendez visite plusieurs fois au chien que vous souhaitez acquérir et faites connaissance avec lui. Il est dans votre intérêt de connaître l'animal avec lequel vous allez passer plusieurs années.

En vertu de l'ordonnance sur la protection des animaux, les futurs détenteurs de chien doivent fournir un certificat de connaissances sur la détention des chiens et sur la manière de les traiter. Les personnes prouvant qu'elles ont déjà détenu un chien en sont dispensées. Dans l'année suivant l'acquisition du chien, le détenteur doit fournir la preuve qu'il contrôle son chien dans les situations quotidiennes.\$

[> Augen auf beim Hundekauf \(en allemand\)](#)

Former les détenteurs de chiens

L'existence d'un chien est étroitement liée à celle de son maître. Pour détenir correctement cet animal, le futur propriétaire de chien devra désormais suivre une formation. Cette mesure s'appliquera à tous les propriétaires de chiens et à tous les types de chiens.

Formation théorique avant l'achat d'un chien:

Toute personne qui n'a jamais possédé de chien doit suivre une formation théorique avant d'en acheter un. Ce cours, qui dure au moins quatre heures, l'informera sur les besoins de son animal, sur la façon de le traiter correctement et sur l'investissement représenté, en temps et en argent. C'est donc un cours de sensibilisation. Les personnes qui ont déjà eu un chien ne doivent pas suivre cette formation.

Entraînement avec le chien:

Tout personne qui achète un chien doit, même si elle en possède déjà un, suivre une formation dans l'année consécutive à l'acquisition de l'animal. Au cours de cette formation, le nouveau propriétaire apprendra comment commander son animal, identifier les situations à risque et les désamorcer, et remédier aux éventuels problèmes de comportement de son compagnon à quatre pattes.

Pas d'obligation avant 2010:

L'offre de formations théoriques et d'entraînements est en cours de conception. Comme le calendrier est échelonné, les cours de formation en détention de chiens ne seront obligatoires qu'à partir du 1^{er} septembre 2010. Durant la phase de transition, la personne qui achètera son tout premier chien après le 1^{er} septembre 2008 aura donc jusqu'au 1^{er} septembre 2010 pour suivre les formations théorique et pratique.

[> Des questions sur la nouvelle formation des propriétaires de chien?](#)

[Toutes les réponses ici!](#)

[> Vous voulez donner les cours obligatoires pour propriétaires de chiens? Vous trouverez ici la marche à suivre!](#)

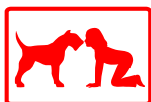
[> Questions fréquentes relatives aux cours pour éducateurs canins](#)

[> Formateurs reconnus de détenteurs de chiens et organisations reconnues pour former des personnes qui seront habilitées à former des détenteurs de chiens](#)

<http://www.bvet.admin.ch/tsp/02222/02230/02529/02614/index.html?lang=fr>

Ces formateurs vous indiqueront où sont organisés des cours pour détenteurs de chiens à proximité de votre domicile.

	Acquisition d'un chien		
	avant le 1 ^{er} septembre 2008	entre le 1 ^{er} septembre 2008 et le 1 ^{er} septembre 2010	après le 1 ^{er} septembre 2010
Détenteur de chiens	Pas de formation nécessaire	Doit suivre l'entraînement avant le 01.09.2010 ou dans l'année qui suit l'acquisition du chien.	Doit suivre l'entraînement dans l'année qui suit l'acquisition du chien
Non-détenteur de chiens	Pas de formation nécessaire	Doit suivre la formation théorique et l'entraînement avant le 01.09.2010 ou dans l'année qui suit l'acquisition du chien	Doit suivre la formation théorique avant l'acquisition du chien et suivre un entraînement dans l'année qui suit l'acquisition du chien

Chiens et enfants

Les propriétaires de chiens doivent prendre les mesures préventives nécessaires pour que le chien ne mette pas en danger des êtres humains et des animaux. Les chiens ne mordent que rarement, la plupart du temps leurs congénères. Lorsqu'un chien mord un être humain, il s'attaque souvent aux enfants.

Selon l'ordonnance sur la protection des animaux, les vétérinaires, les médecins, les responsables de pension ou de refuge, les organes des douanes et les éducateurs canins sont tenus d'annoncer au service cantonal compétent les cas où un chien a gravement blessé des êtres humains ou des animaux ou présente des signes d'un comportement excessivement agressif.

Les enfants sont les premières victimes des morsures de chiens et les blessures au visage ou la gorge sont plus fréquentes que chez les adultes. Souvent, la morsure est infligée par un chien que l'enfant connaît déjà, voire avec lequel il vit.

Lorsqu'un enfant en bas âge vit dans la même maison qu'un chien, il ne doit jamais rester seul en sa compagnie car cela peut finir par des morsures. A la naissance d'un enfant, le maître doit clairement signifier au chien que la chambre du bébé lui est interdite.

Inversement, l'adulte responsable doit apprendre le plus tôt possible à l'enfant à laisser l'animal tranquille lorsqu'il mange ou se trouve sur son aire de repos, et à respecter les signaux de menace (grognement,

par exemple) de manière immédiate. Les enfants ne doivent pas s'approcher d'un chien inconnu sans demander la permission à son propriétaire.

L'enfant perçoit le chien de la manière dont les adultes le lui transmettent. Si ces derniers lui présentent l'animal uniquement comme une peluche à câliner, l'enfant s'attendra exclusivement à un comportement amical de la part du chien. Par conséquent, il est important d'apprendre dès le début à l'enfant à respecter le chien et à adopter les comportements adéquats en sa présence.

> Prévention des accidents par morsure

<http://www.bvet.admin.ch/themen/tierschutz/00760/00763/index.html?lang=fr>

Jeux et occupations

Comme le jeune loup, le chien aime jouer, surtout avec les membres de sa meute.

De nombreux animaux domestiques et de compagnie conservent toute leur vie la constitution psychique d'un jeune animal. Il en va ainsi pour le chien, qui éprouve un fort besoin de jouer.

Le chien aime jouer avant tout avec les membres de sa meute: on a tous vu un chien rapporter inlassablement un bâton à son maître. Soyez donc un bon membre de meute: jouez suffisamment avec votre chien ou faites-lui pratiquer un sport canin pour qu'il puisse se dépenser physiquement.

Le jeu sert également à éduquer le chien. Par exemple, l'apprentissage de la recherche de personnes ensevelies est assimilé à un jeu, dans le cadre duquel les chiens utilisent leur excellent odorat. Vous aussi, vous pouvez apprendre beaucoup à votre chien par le jeu, en lui montrant les bonnes manières à adopter dans le monde des humains. Pour que l'éducation par le jeu porte ses fruits, il faut savoir récompenser au bon moment.

Si vous achetez un chien – à partir de 2010, vous devrez suivre une formation théorique avant de l'acquérir. Ensuite, vous allez suivre avec votre chien une formation pratique dans la première année qui suit l'acquisition du chien. Vous apprendrez à connaître les besoins et les comportements de votre chien et à contrôler votre animal dans toutes les situations de la vie quotidienne.

Les nouvelles dispositions sur la formation sont applicables dès le 1^{er} septembre 2008. Les personnes qui, à cette date, possèdent déjà un chien devront seulement suivre la formation pratique si elles acquièrent un nouvel animal. Par contre, celui ou celle qui acquiert un chien en automne 2008 devra suivre à la fois une formation théorique et pratique jusqu'au 1^{er} septembre 2010 au plus tard.

Le travail de défense du maître est en principe interdit, car il implique un entraînement à l'attaque. Il est cependant permis pour les chiens d'intervention utilisés par l'armée ou la police par exemple. Il est également permis pour les chiens destinés aux compétitions sportives. Dans ce cas, la formation doit être dispensée par des organisations agréées par l'OVF selon un règlement de formation et d'examen approuvé par l'OVF.

En voyage

Les propriétaires de chien qui partent en vacances ont deux possibilités: le placer dans une pension pour animaux ou le prendre avec eux.

Le chien ne doit sous aucun prétexte rester seul à la maison lorsque son propriétaire part en vacances. Un voisin chargé de le nourrir, même animé des meilleures intentions, ne pourra pas remplacer les membres de la famille.

Si le chien a déjà séjourné dans une pension sérieuse au cours de sa jeunesse, il n'aura aucun problème à y retourner. En pension, les animaux doivent être pris en charge par des personnes ayant reçu la formation nécessaire, conformément à l'ordonnance sur la protection des animaux.

Pour emmener son chien en voyage, plusieurs règles sont à respecter:

- si vous devez faire un long trajet en voiture, votre chien doit pouvoir boire de l'eau et se rafraîchir régulièrement. Des pauses régulières et de courtes promenades lui facilitent le voyage.
- si vous transportez votre chien en avion, vous devez vous conformer aux dispositions de l'IATA.
- En cas de voyage à l'étranger, vous devez respecter les dispositions du pays concerné, notamment en matière de vaccination. La vaccination contre la rage est obligatoire pour vous rendre dans n'importe quel pays, même un pays de l'UE.
- Pour voyager au sein de l'UE ainsi que dans un certain nombre de pays, votre chien doit être équipé d'une puce électronique.
- Si vous devez emmener votre chien dans un pays où sévit la rage, vous devez demander à l'OVF une autorisation pour pouvoir le ramener en Suisse, faute de quoi vous risquez de devoir l'abandonner à l'aéroport.

- Dans les pays chauds, votre animal risque d'être exposé à des parasites et à des agents pathogènes inconnus. En région méditerranéenne par exemple, n'emenez pas votre chien se promener au crépuscule sur la plage. Les moustiques, très actifs à cette heure-là, risqueraient de lui transmettre la leishmaniose.
- Emportez des réserves suffisantes de la nourriture préférée de votre chien car toutes les marques ne sont pas en vente partout!

Remarque: en Afrique du Nord et dans d'autres pays lointains, les chiens peuvent avoir des parasites, voire être porteurs du virus de la rage. Ne laissez pas votre chien jouer avec des chiens autochtones et méfiez-vous des animaux errants.

[> Je voyage avec mon chien ou mon chat](#)

[> Voyager avec des animaux de compagnie, des aliments ou des souvenirs](#)

<http://www.bvet.admin.ch/themen/01614/index.html?lang=fr>

Santé et interventions

Un chien en bonne santé et détenu dans de bonnes conditions oppose une certaine résistance aux agents pathogènes. Il existe toutefois des risques sanitaires dont il faut tenir compte.

Certains chiens tenus en laisse réussissent d'un bond rapide à capturer une souris sur le bord du chemin. Or les souris sont porteuses de risques sanitaires: elles peuvent par exemple transmettre la toxoplasmose ou l'échinococcose.

Dans ce dernier cas, si le chien est contaminé par une souris, il répartit les œufs du ver sur tout son pelage lors de la toilette. Le chien ne contracte pas la maladie, mais l'Homme qui le caresse sans se laver les mains immédiatement après est susceptible de tomber malade. Cette pathologie, heureusement très rare, fait toutefois une douzaine de victimes par an en Suisse, dont certaines décèdent. Les chiens amateurs de souris représentent l'un des risques majeurs de transmission de l'échinococcose à l'Homme.

Les chiens, qui peuvent également contracter d'autres maladies parasitaires, doivent être régulièrement vermifugés. Les jeunes individus notamment, peuvent décéder des suites d'une infection parasitaire de grande ampleur.

Votre chien est particulièrement exposé à la maladie de Carré lors de voyages à l'étranger. Avant de placer votre animal en pension, il doit être vacciné contre les principales maladies. N'hésitez pas à vous adresser à votre vétérinaire ou au personnel de la pension pour tout complément d'information.

Reproduction et élevage

Les éleveurs canins professionnels doivent avoir suivi une formation et obtenu une autorisation pour exercer. Mais aujourd'hui encore, de nombreux chiots viennent au monde sans que cela ait été prévu, à la maison ou à la ferme.

Évitez les naissances non prévues. Selon l'ordonnance sur la protection des animaux, les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre des mesures pour éviter la reproduction incontrôlée des animaux.

Les éleveurs canins à titre professionnel doivent avoir suivi une formation adéquate et informé l'autorité cantonale de leur pratique. La question de savoir si un élevage est «professionnel» ou non doit être tranchée au cas par cas. Le texte situé dans l'[annexe 1](#) sous le titre «Dans quels cas un élevage est-il à considérer comme «professionnel»?» fournit les critères et les valeurs indicatives pour en décider.

Par ailleurs, l'ordonnance sur la protection des animaux interdit tout élevage visant à développer l'agressivité des animaux. L'éleveur est responsable de la bonne socialisation des jeunes chiens envers les hommes et les autres animaux. Il doit également s'assurer que

les personnes accueillant un jeune chien remplissent les conditions nécessaires en matière de détention de chiens.

Les chiots ne doivent pas être séparés de leur mère ou de leur nourrice avant leur 56^e jour de vie, ces dernières devant avoir la possibilité de s'éloigner de leurs chiots.

Le croisement de chiens domestiques avec leurs équivalents sauvages est interdit (par exemple, croisements de chiens avec des loups). Enfin, les chiens destinés à des expériences doivent provenir d'un élevage spécifique, prévu à cet effet.

> [Élevage professionnel : critères et valeurs](#)

Annexe

Annexe 1 Dans quels cas un élevage est-il à considérer comme «professionnel»?



Dans quels cas un élevage est-il à considérer comme « professionnel » ?

L'élevage « à titre professionnel » est soumis à l'annonce obligatoire et les personnes qui pratiquent un tel élevage doivent être formées. Dans l'ordonnance sur la protection des animaux qui entre en vigueur le 1^{er} septembre 2008, l'expression « à titre professionnel » est définie comme suit : « *le commerce, la détention, la garde ou l'élevage d'animaux exercés à des fins lucratives pour soi-même ou pour des tiers ou pour couvrir ses propres frais ou ceux d'un tiers.* » Un éleveur ne peut être considéré comme poursuivant une fin lucrative que si, compte tenu des jeunes animaux qu'il cède, on peut admettre qu'il en tire un profit commercial. Les critères sont les suivants :

- l'éleveur travaille de manière planifiée, fait de la publicité, est prêt à céder les jeunes animaux à un nombre non limité de personnes,
- il vend de jeunes animaux de manière régulière, non seulement occasionnelle (valeurs indicatives : voir tableau),
- le nombre d'animaux qu'il utilise pour l'élevage ou destine à l'élevage est élevé.

Ces critères sont indicatifs du caractère « professionnel » d'un élevage. Pour prendre une décision dans un cas concret, il faut prendre en considération toutes les circonstances particulières.

Tableau:

Valeurs indicatives pour déterminer le caractère professionnel d'un élevage d'animaux de compagnie

Elevage de chiens:	vente de plus de 3 portées par année
Elevage de chats ¹ :	vente de plus de 5 portées par année
Elevage de lapins ou de lapins nains:	vente de plus de 100 lapereaux par année en tant qu'animaux de compagnie (non pour la production de viande)
Elevage de cochons d'Inde:	vente de plus de 100 jeunes par année
Elevage de souris, hamsters, rats, gerbilles:	vente de plus de 300 jeunes par année
Elevage d'oiseaux:	plus de 25 couples reproducteurs d'espèces d'oiseaux de grandeur inférieure ou égale aux perruches callopsittes et vente régulière de leurs jeunes plus de 10 couples reproducteurs d'espèces d'oiseaux plus grands que les perruches callopsittes (exceptions: cacatoès et aras: 5 couples reproducteurs) et vente régulière de leurs jeunes
Elevage de poissons d'ornement:	vente de plus de 1000 jeunes poissons par an
Elevage de reptiles:	vente de plus de 100 jeunes reptiles par an (exception pour les tortues: plus de 50 jeunes)

¹ La valeur indicative est plus élevée pour les chats que pour les chiens, car les portées de chatons sont généralement plus petites et moins chères que les portées de chiots